

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 **RÉS. 2014-09-99**

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2014

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 4 août 2014 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 **RÉS. 2014-09-100**

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'août 2014 au montant de 47 898,43 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 **RÉS. 2014-09-101**

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'août 2014 au montant de 169 573,88 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 427-2014 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS (430-2014)

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 430-2014 visant à modifier le règlement 427-2014 relatif à l'émission des permis et certificats sera proposée.

RÉS. 2014-09-102

FERMETURE DE LA ROUTE DU FOURNEAU-À-CHAUX

Attendu que l'entretien des routes devient de plus en plus dispendieux;

Attendu que dans le but de rationaliser les dépenses, nous jugeons qu'il est opportun de fermer certaines routes lorsque cela est possible;

Attendu qu'aucun résident permanent ne demeure sur la route du Fourneau-à-Chaux;

Attendu que cette route est difficile d'entretien et qu'il existe d'autres accès pour se rendre à St-Marcellin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité de fermer la route du Fourneau-à-Chaux pendant la saison hivernale. La route sera ré-ouverte lorsque la neige sera complètement fondue, aucun déneigement ne sera fait afin d'accélérer la fonte de la neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général